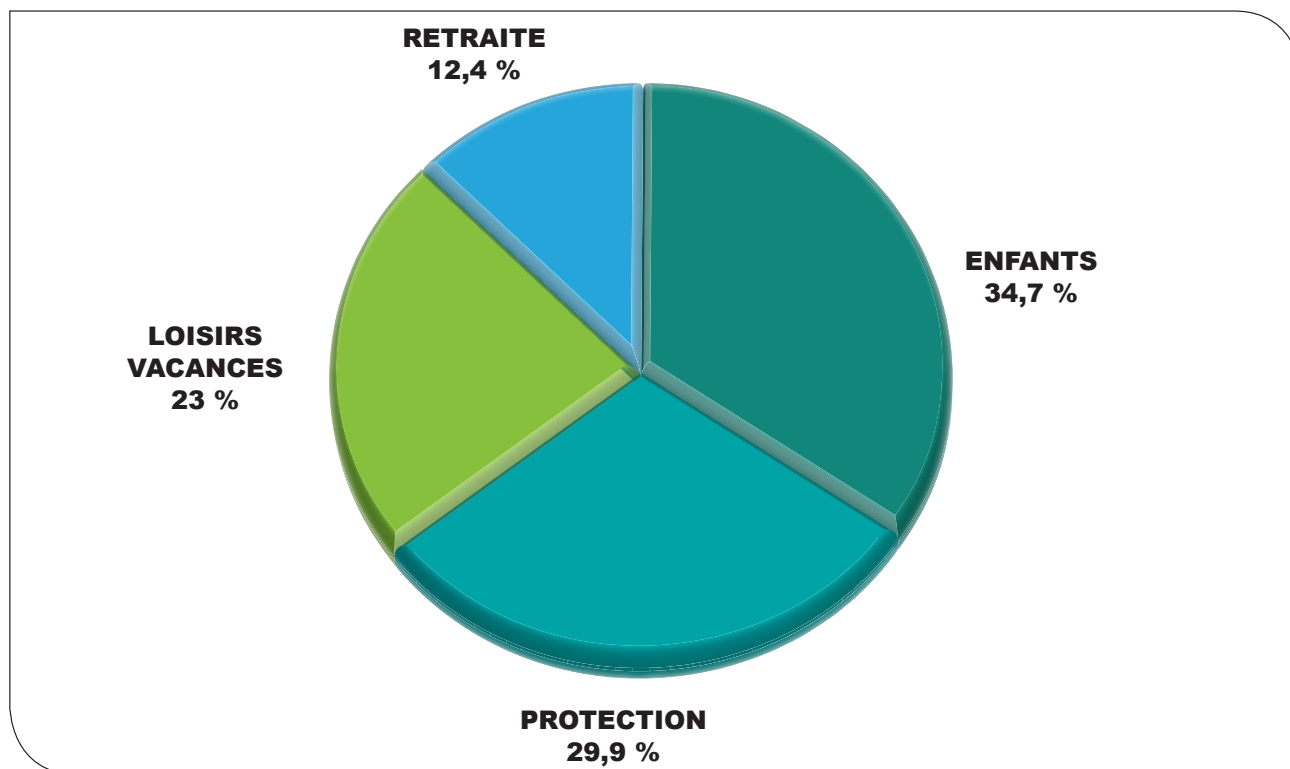


RÉPARTITION DES CHARGES D'ACTION SOCIALE PAR THÈME



Total des charges d'action sociale : **340,8 millions d'euros**
Total des contributions perçues : **378,9 millions d'euros**

■ ENFANTS

Une aide réelle pour les enfants

Les prestations **Etudes-éducation-formation**, dont l'objet est de participer aux dépenses familiales concernant la scolarité, la formation et les activités périscolaires des enfants, représentent 25 % du montant total des charges d'action sociale du C.G.O.S. Le montant total versé en 2017 est de 84,1 millions d'euros pour 380 706 enfants bénéficiaires.

Les prestations **Petite enfance**, versées pour la garde d'enfants ou la présence au foyer d'un jeune enfant, ont concerné quant à elles 73 535 enfants.

La prestation **Noël des enfants**, versée aux établissements ou amicales pour l'organisation d'un arbre de Noël ou directement aux agents, s'est élevée à 6,3 millions d'euros et a concerné 197 053 agents, pour 292 153 enfants.

Les prestations **Naissance-adoption et Aide à la démarche d'adoption** représentent un montant global de près de 4,8 millions d'euros.

La prestation **Enfant handicapé** a permis d'aider les parents de 7 828 enfants, pour un total de 4,8 millions d'euros. Cette prestation concerne les enfants de moins de 20 ans, ayant un taux d'incapacité à partir de 50 %.

Quelques chiffres :

Etudes-éducation-formation = **84,1** millions d'euros

Petite enfance = **14,5** millions d'euros

Noël des enfants = **6,3** millions d'euros

Naissance et adoption = **4,8** millions d'euros

Enfant handicapé = **4,8** millions d'euros

■ PROTECTION

Un soutien dans les moments difficiles

La prestation **Maladie** a pour but d'aider les agents en congé maladie qui subissent une perte de rémunération au terme du droit statutaire à plein traitement. En 2017, elle a progressé en montants de 1,82 %, atteignant 92,4 millions d'euros versés à 62 470 agents.

5,8 millions d'euros d'**aides exceptionnelles non remboursables** ont été versés à 7 354 personnes en grande difficulté financière.

La prestation **Décès** a concerné 4 178 agents ou retraités pour un montant de 1 millions d'euros, budget en baisse de 69,42 %. En effet, le montant forfaitaire par année de service a été fortement réduit pour permettre de conserver la qualification de « secours » de cette prestation.

La prestation **Congé de présence parentale**, destinée à aider financièrement les parents devant cesser totalement ou partiellement leur activité pour s'occuper de leur enfant gravement malade, handicapé ou accidenté, a représenté 1,2 million d'euros versés à 783 agents.

La prestation **Congé de solidarité familiale**, qui a pour objet d'aider les agents ayant cessé totalement ou partiellement leur activité pour rester auprès d'un proche gravement malade, a été versée à 94 agents pour un montant de 31 280 euros.

Le service **renseignement juridique** par téléphone ou internet a concerné 8 458 agents (+ 4,9 %) et a répondu à leurs questions concernant notamment le droit de la famille, la consommation, le travail et le logement.

Quelques chiffres :

Maladie = **92,4** millions d'euros

Aides exceptionnelles non remboursables = **5,8** millions d'euros

Congé de présence parentale = **1,2** million d'euros

Décès = **1** millions d'euros

Congé de solidarité familiale = **0,031** million d'euros

■ LOISIRS ET VACANCES

Une participation active aux vacances et aux loisirs

Le C.G.O.S a favorisé en 2017 le départ en vacances de 239 744 agents et retraités pour un montant total de près de 54,3 millions d'euros. Pour cela, trois types d'intervention :

- une participation aux séjours ou voyages **Escale Vacances**, tant pour les agents, les retraités et leur famille que pour leurs enfants seuls, qui a atteint un montant total de 21,8 millions d'euros (98 479 agents et retraités bénéficiaires) ;
- des **prestations individuelles Vacances** : 128 946 agents et retraités en ont bénéficié, pour un total de 20,2 millions d'euros ;
- l'**Épargne Chèques-vacances** : le montant total de la participation a été de 12,3 millions d'euros pour 87 559 agents et retraités.

344 135 agents et retraités ont bénéficié d'offres culturelles et de loisirs, pour un montant de participation de 19,9 millions d'euros :

- la prestation **Chèque Culture** (titre permettant l'accès à tout l'univers de la culture, aux sorties culturelles et à la réservation de spectacles) a concerné 103 257 agents, pour un montant de la participation de 6,1 millions d'euros* ;
- la **billetterie** (spectacles, visites et parcs) a représenté 69 % de ce montant, pour 298 260 agents et retraités ayant acheté près de 2,1 millions de billets, dont 53 % au format électronique.

Six régions ont proposé en 2017 une prestation destinée à aider les agents à financer leurs activités sportives, culturelles et de loisirs, pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Le montant versé a été de 1,6 million d'euros et a concerné 27 354 hospitaliers.

Quelques chiffres :

Escale Vacances = **21,8** millions d'euros

Prestations Vacances = **20,2** millions d'euros

Billetterie et activités culturelles et de loisirs* = **13,8** millions d'euros

Épargne Chèques-vacances = **12,3** millions d'euros

Chèque-culture* = **6,1** millions d'euros

Prestations activités sportives, culturelles et de loisirs = **1,6** millions d'euros

*hors frais d'affranchissements.



■ RETRAITE

Une réponse adaptée pour la retraite

Le nombre d'agents pour lesquels la prestation **Départ à la retraite** a été versée a augmenté de 5 % en 2017 : 22 475 agents l'ont perçue pour un montant de 36,2 millions d'euros.

La **prestation annuelle aux retraités**, versée dans 13 régions, permet d'apporter un soutien financier aux retraités disposant de revenus modestes. Elle a concerné 16 613 personnes en 2017.

À fin 2016, la **Complémentaire Retraite des Hospitaliers** regroupaient 360 566 affiliés soit 179 731 cotisants et 180 835 retraités. Les montants des rentes versées aux allocataires retraités se sont élevés à 206,2 millions d'euros. Les réserves financières du régime s'établissaient à 3,2 milliards d'euros.

En 2017, 63,5 % des 3 821 nouveaux cotisants avaient 36 ans et plus, et 36,5 % avaient moins de 36 ans.

Quelques chiffres :

Départ à la retraite = **36,2** millions d'euros

Prestations et actions spécifiques retraités = **3,4** millions d'euros

■ VIE QUOTIDIENNE

Une présence dans la vie quotidienne des hospitaliers

En matière de logement, l'aide remboursable du **Fonds social au logement** du C.G.O.S permet de contribuer à financer les dépenses de location, de déménagement, de travaux et de frais d'accession à la propriété. Le montant versé s'établit à 13,7 millions d'euros. Ces aides ont concerné 4 729 agents.

Les autres **aides remboursables** ont concerné 5 738 agents en 2017, pour un montant total de près de 15 millions d'euros.

50 588 agents et retraités ont bénéficié d'**Avantages**, offres négociées et sans participation C.G.O.S (chèques-réductions, abonnements magazines, coffrets-cadeaux, location de skis, soutien scolaire, assurances auto et habitation...).

L'activité **Voitures neuves et d'occasion** a concerné 1 490 agents.

Quelques chiffres :

Aides remboursables Fonds social au logement = **13,7** millions d'euros

Aides remboursables = **15** millions d'euros

CESU FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Une aide financière pour régler des services à la personne

Le C.G.O.S s'est vu confier, par le ministère chargé de la Santé, la mission de délivrer des CESU aux agents des établissements adhérents. 143 975 agents, soit 15 % des effectifs des établissements adhérents, en ont bénéficié en 2017 pour un montant de 24,5 millions d'euros.

